

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation de recyclage de matières métalliques située sur le territoire de la commune de Lumes (08440) présentée par la société GALLOO FRANCE sise 1<sup>ère</sup> avenue Port Fluvial à Halluin (59520)**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2023-532 du 18 septembre 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du **lundi 9 octobre 2023 au mardi 7 novembre 2023 inclus**.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Jean-Paul GRASMÜCK, géomètre retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Lumes:

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Lumes, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00, sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions d'e l'État / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Lumes aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mardi 7 novembre 2023 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/galoo-lumes>, et par courriel à l'adresse : [galoo-lumes@mail.proxiterritoires.fr](mailto:galoo-lumes@mail.proxiterritoires.fr). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur GALLOO FRANCE - mairie - place de la Mairie - 08440 Lumes. Les observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Lumes aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Lumes	Lundi 9 octobre de 9h00 à 12h00 Mardi 17 octobre de 15h00 à 17h30 Samedi 28 octobre de 9h00 à 11h30 Mardi 7 novembre de 15h00 à 18h00
----------------------	--

En cas d'empêchement de M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, désigné commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Hugo GOUBET, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 1 avenue du Port Fluvial à Halluin (59520) ou par courriel à : [hugo.goubet@galoo.com](mailto:hugo.goubet@galoo.com) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1 place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 18 septembre 2023

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Joël DUBREUIL